

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : place Gérard Genevès - BP 531 - 71010 MACON CEDEX

=====
Mandature 2011 - 2015

BUREAU

PRESIDENT	:	Bernard ECHALIER
1 ^{ER} VICE-PRESIDENT	:	Antoine DIAZ
VICE-PRESIDENT	:	Michel ALAINE
VICE-PRESIDENT	:	Pierre PETITJEAN
VICE-PRESIDENT	:	Gérard MOREL
VICE-PRESIDENT	:	Yves TOITOT
VICE-PRESIDENT	:	Gilles PENET
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
TRESORIER	:	Jean-Pierre RIFFIER
TRESORIER Adjoint	:	Sylvie BOUILLARD
ASSESEUR	:	Vincent LONGUEVILLE
ASSESEUR	:	Patrick DEPELLEY
ASSESEUR	:	Philippe GIRARD
ASSESEUR	:	Jean-Claude LAJUGIE

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe **ANCIAUX** - Jean-Paul **BARBEY** - Christine **BARD-BOUILLON** -
Jean-Luc **BARNAUD** - Charles **BECKER** - Vincent **BOULLAY** - Jean-Pierre **BRETON** -
Christine **BUATOIS** - Thierry **BUATOIS** - Sandrine **CHAINARD** - Michel **CHAMBREUIL** -
Alain **CHANDIOUX** - Alphée **DELECLUSE** - Roger **DONGUY** - Christian **FOURGEOT** -
Catherine **FOURNET** - Pierre **GARMIER** - Alain **GAUTHEY** - Pascal **GIRARDOT** - Hervé
JUILLET - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Alain **MOREAU** - Guy **OEILLET** -
Michel **PERCHE** - Jean-Jacques **REMILLY** - Philippe **ROUBALLAY** - Mansour **ZOBERI** -

MEMBRES ASSOCIES

Paul **ALEXANDRE** - Roland **BACHELARD** - Pascal **BERTOLINI** - Sylvie **BOUDOT** - Nathalie
BRUNEL - Patrick **BURDY** - Jacques **CHARVET** - Yann **CHEVAUCHET** - Edouard
CHOPLAIN - Bernadette **de SAINT JEAN** - Pascal **DUMONT** - Nathalie **DURAND** - Stéphane
GIRAUD-CARRIER - Evelyne **GROS** - Jacques **LACROUTE** - Ginette **PATISSIER** - Joël
PAUCHARD - Pascale **PIERRE** - Alain **RAQUIN** - William **ROUSSOT** - René **TABAKIAN** -
Alexandre **VION** -

Directeur Général : Pascal **LEYES**

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I – Intervention liminaire du Président	5 à 6
1.1 – <i>Intervention du Président.....</i>	<i>5</i>
1.2 – <i>Faits marquants des activités des services depuis l'Assemblée Générale du 25 mars 2013.....</i>	<i>6</i>
1.3 – <i>Rapport d'activité 2012 de la CCI.....</i>	<i>6</i>
II – Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 mars 2013.....	6
III – Budget exécuté 2012	6 à 16
IV – Délibérations	16 à 20
4.1 – <i>Proposition d'un fonds d'intervention pour les dirigeants d'entreprises en difficultés.....</i>	<i>16 à 18</i>
4.2 – <i>APH : dotation d'un fonds associatif pour la pérennité de l'association.....</i>	<i>18 à 19</i>
4.3 – <i>GIFOD : demande d'abandon de créance.....</i>	<i>19 à 20</i>
4.4 – <i>Echange et achat de terrains entre la CCI et le Syndicat des Bouchardes de Crèches-Chaintré.....</i>	<i>20</i>
V – Activités Consulaires.....	21 à 23
5.1 – <i>Commission Formation professionnelle et Emploi du 30 mai 2013</i>	<i>21 à 22</i>
5.2 – <i>Commission Commerce et Services aux Particuliers du 24 juin 2013.....</i>	<i>22 à 23</i>
VI – Baromètre Bourguignon des affaires.....	23 à 24
VII – Questions diverses : Informations	24 à 25
7.1- <i>Démission de Marc BENNER de son mandat de membre élu.....</i>	<i>24</i>
7.2 – <i>Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues</i>	<i>24 à 25</i>
7.2.1 – <i>subventions accordées.....</i>	<i>24</i>
7.2.2 – <i>Les appels d'offres et marchés publics</i>	<i>24 à 25</i>
7.2.3 – <i>Désignations complémentaires dans les Commissions, associations, Syndicats et sociétés.....</i>	<i>25</i>
VIII – Conclusion.....	26
<i>Intervention d'Alain DOULE, Vice-Président du Conseil Général de Saône-et-Loire, représentant Rémi CHAINTRON, Président du Conseil Général de Saône-et-Loire.....</i>	<i>26</i>
<i>Intervention de Fabien SUDRY, Préfet de Saône-et-Loire.....</i>	<i>26</i>

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 24 JUIN 2013 A CHALON-SUR-SAONE**

SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT

EN PRESENCE DE :

- Fabien **SUDRY**, Préfet de Saône et Loire
- Alain **DOULE**, Vice-Président du Conseil Général de Saône-et-Loire, représentant Rémi **CHAINTRON**, Président du Conseil Général de Saône-et-Loire

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mmes : Sylvie **BOUILLARD** - Sandrine **CHAINARD** -

MM : Michel **ALAINE** – Jean-Philippe **ANCIAX** – Jean-Paul **BARBEY** – Charles **BECKER** – Thierry **BUATOIS** – Patrick **DEPELLEY** – Antoine **DIAZ** – Roger **DONGUY** – Bernard **ECHALIER** – Christian **FOURGEOT** – Alain **GAUTHEY** – Pascal **GIRARDOT** – Vincent **LONGUEVILLE** – Pierre **MARSAGLIA** – Patrick **MONARD** – Alain **MOREAU** – Gilles **PENET** – Pierre **PETITJEAN** – Jean-Jacques **REMILLY** – Jean-Pierre **RIFFIER** – Philippe **ROUBALLAY** - Alain **THOUVENOT** – Mansour **ZOBERI** -

Membres associés :

Mmes : Sylvie **BOUDOT** – Nathalie **BRUNEL** – Bernadette de **SAINT JEAN** – Nathalie **DURAND** – Evelyne **GROS** – Ginette **PATISSIER** -

MM : Paul **ALEXANDRE** – Jacques **CHARVET** – Edouard **CHOPLAIN** – Jacques **LACROUTE** – William **ROUSSOT** – Alexandre **VION** -

Conseillers Techniques :

- Pierre-Marie **REVEL**, Directeur Départemental de la Banque de France, accompagné de Gilles **DETRIE**, Directeur de l'Antenne économique de Chalon-sur-Saône
- Pierre **ROYER**, Directeur Départemental des Finances Publiques
- Denis **DEFAUX**, représentant François-Marie **PERRIN**, Inspecteur d'Académie

Commissaire aux comptes :

Mathieu **PETOT**, représentant Thierry **RIZZA**

Directeur Général Honoraire :

Claude **PATARD**

Permanents :

Pascal **LEYES**, Directeur Général, Christian **BIEVRE**, Michel **CARADOT**, Dominique **HANNOT**, Rémi **JOUANNEAU**, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Marie-Anne **PATISSIER**, Olivier **REBOULET**, François **TERRADE**.

Etaiient excusés ou absents :

Membres titulaires :

Mmes : Christine **BARD-BOUILLON** – Christine **BUATOIS** – Catherine **FOURNET** -

MM : Jean-Luc **BARNAUD** – Vincent **BOULLAY** – Jean-Pierre **BRETON** – Michel **CHAMBREUIL** – Alain **CHANDIOUX** – Alphée **DELECLUSE** – Pierre **GARMIER** – Philippe **GIRARD** – Hervé **JUILLET** – Jean-Claude **LAJUGIE** – Gérard **MOREL** – Guy **OEILLET** - Michel **PERCHE** – Yves **TOITOT** -

Membres associés :

Mme : Pascale **PIERRE**

MM : Roland **BACHELARD** – Pascal **BERTOLINI** – Patrick **BURDY** – Yann **CHEVAUCHET** – Pascal **DUMONT** – Stéphane **GIRAUD-CARRIER** – Joël **PAUCHARD** – Alain **RAQUIN** – René **TABAKIAN** -

Etaiient également excusés :

- François **PATRIAT**, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la Section Saône-et-Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat De région Bourgogne
- Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- Jean-Claude **ROUSSEAU**, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
- Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
- Monique **NOVAT**, Directrice Interrégionale de Voies Navigables de France
- Alain **FOUQUET**, Directeur de l'Unité territoriale Saône-et-Loire de la DIRECCTE BOURGOGNE

Ainsi que

- Benoît de **CHARETTE**, Président de la CCIR Bourgogne

Président Honoraire :

Jean-Pierre **LABRUYERE**

I – INTERVENTION LIMINAIRE DU PRESIDENT

1.1 - Intervention du Président

« Monsieur le Préfet,
Mesdames, Messieurs,

Même si nous avons déjà bien travaillé ensemble depuis votre arrivée en Saône-et-Loire, nous sommes heureux de vous accueillir, Monsieur le Préfet, pour votre première participation aux travaux de notre assemblée.

Notre session de juin comporte toujours le rapport d'activité et l'approbation des comptes de l'exercice précédent. Au-delà d'une obligation légale, c'est pour nous l'occasion de mesurer l'efficacité de nos missions au service des entreprises du Département.

Le Baromètre Bourguignon des Affaires que nous verrons tout-à-l'heure n'a jamais enregistré une aussi forte dégradation et si le contexte est aujourd'hui très difficile, nos chefs d'entreprises restent volontaires et farouchement décidés à se battre.

L'ancrage de notre CCI sur le territoire, sa connaissance du terrain et son réseau de proximité sont des relais indispensables pour les accompagner dans leur développement mais aussi dans leurs difficultés.

- Construction d'un atelier moto pour la formation des jeunes au CFA automobile,
- Investissements portuaires favorisant une offre multimodale dans le respect du développement durable,
- Participation à une SEM PATRIMONIALE aux côtés des collectivités pour accompagner le développement des entreprises,
- Actions de sensibilisation en faveur de l'efficacité énergétique,

sont autant d'exemples d'engagements ambitieux récents de notre Chambre au service de la compétitivité. Dans le prolongement de la réforme du réseau consulaire et sur fond de réduction de la ressource fiscale, CCI France vient de signer avec le Gouvernement un contrat d'objectifs et de performance qui sera bientôt décliné en contrats d'objectifs et de moyens au niveau régional.

Bien sûr nous travaillons sur le terrain à l'efficacité de nos missions et à l'optimisation de nos ressources matérielles et humaines. Mais que serait ce travail quotidien sans ambition et sans capacité d'investissement.

Dès 2005, notre CCI avait déjà anticipé une mutualisation de moyens en fusionnant les deux CCI du département pour créer la CCI de Saône-et-Loire.

Aujourd'hui nous sommes totalement conscients de la nécessité de poursuivre un décloisonnement de l'économie, une solidarité dans l'action et une déclinaison des meilleures pratiques aux côtés des collectivités et de l'Etat.

Nous n'avons pas peur des indicateurs de performance ou des obligations de résultats mais réduire à nouveau drastiquement la taxe affectée au réseau consulaire conduirait à stopper les investissements, pourvoyeurs d'emplois et entraînerait inéluctablement des suppressions de postes **sans diminuer pour autant la pression fiscale sur les entreprises** ».

Monsieur le Préfet, le pacte est qualifié de **confiance** et vous pouvez compter sur les élus et les collaborateurs de la Chambre pour relever le défi, mais dans une situation économique grave avec des soldats sans armes, le combat que nous menons serait-il perdu d'avance ? »

A l'issue de cet exposé liminaire, Monsieur le Préfet souhaite prendre la parole en précisant qu'il est heureux de participer à nos travaux et qu'il a déjà pu apprécier la mobilisation de notre Compagnie sur les sujets que nous avons en commun, notamment la promotion des mesures en faveur de l'emploi.

Pour répondre plus directement sur le sujet du propos liminaire, il rappelle le contexte général. Notre pays doit maîtriser ses finances sur l'ensemble de la sphère publique et l'Etat travaille en ce sens. Nous devons maîtriser le poids de la dépense publique et avoir un dialogue direct et de confiance pour trouver un équilibre et « des soldats et armes » pour agir.

1.2 – Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 25 mars 2013

Michel CARADOT, Directeur de l'Information Economique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis le 25 mars 2013

A cette occasion, le Président informe l'Assemblée d'une décision prise le matin même par le conseil d'administration de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne. Il s'agit de la conception réalisation d'un bâtiment pour accompagner le développement de l'entreprise PVP à DIGOIN. Cet investissement de 3,3 millions d'euros apportera de l'activité aux entreprises du Département.

1.3– Rapport d'activité 2012 de la CCI

Pascal LEYES présente à l'Assemblée, le rapport d'activité 2012 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

Dans la continuité du programme de mandature de la CCI 71, ce document, qui a été distribué en début de séance à tous les participants, retrace les actions importantes et les chiffres clés de l'activité de la CCI en 2012.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2013

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 25 mars 2013.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

III – BUDGET EXECUTE 2012

RAPPORTEUR : Jean-Pierre RIFFIER

Jean-Pierre RIFFIER, Trésorier de la CCI, présente les comptes de l'exercice 2012 de l'ensemble des services de la CCI de Saône et Loire (cf. annexe).

Les documents correspondants à ce rapport ont été adressés avec les convocations à la présente Assemblée Générale.

Il rappelle que ces comptes ont fait l'objet :

- d'un contrôle de notre commissaire aux comptes Thierry RIZZA du cabinet Grant Thornton,
- d'un examen de la part de la Commission des Finances qui s'est réunie le mercredi 22 mai sous la présidence de Alain GAUTHEY,
- d'une présentation au Bureau lors de sa réunion du 4 Juin 2013.

I - COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR SERVICE ET CONSOLIDE

Le compte de fonctionnement de l'exercice 2012 aura été marqué par une baisse attendue de la ressource fiscale dans le cadre de la réforme du réseau consulaire engagée en 2010, mais également par la suppression d'engagements inscrits au bilan qui a pour conséquence d'améliorer considérablement le résultat :

- Suivant une décision de la Commission Paritaire Nationale en date du 19 décembre 1960, la C.C.I. de Saône et Loire avait choisi de participer au financement des frais de mutuelles de ses retraités comme un grand nombre d'autres C.C.I. dont la C.C.I. Bourgogne.
A ce jour, CCI France considère que depuis l'adoption du nouveau statut en 1997, cette prise en charge ne peut plus concerner les retraités.
Aussi dans le cadre de la mise en place de la régionalisation au 1er janvier 2013, la CCI Bourgogne a décidé de suivre les préconisations de CCI France et de ne plus prendre en charge tout ou partie des frais de la cotisation mutuelle des CCI.
Le régime national de prévoyance-frais de santé, CCI France réserve aux retraités la possibilité d'adhérer à ce nouveau régime à titre individuel et sans participation financière de leur ancien employeur. De ce fait à compter du 1er janvier 2013 la C.C.I. de Saône et Loire ne prendra plus en charge de frais de mutuelles au titre de ses retraités actuels et futurs, ce qui implique de supprimer au 31 décembre 2012 l'engagement constitué à cet effet → reprise exceptionnelle sur provision de **1 768 900 €**.
- Fin du dispositif de Congé de Fin d'Activité au 31 décembre 2012 → reprise sur provision de **360 857 €**.

Le résultat d'ensemble de la CCI fait ressortir :

- ♦ un résultat courant déficitaire de **- 10 470,08 €**
- ♦ un résultat exceptionnel bénéficiaire de **1 917 139,59 €**
- ♦ qui conduit à un bénéfice comptable de **1 906 669,51 €**

Les comptes présentés ci-après au niveau de chaque service prennent en compte les engagements sociaux liés au statut du personnel des C.C.I. (allocation de fin de carrière, allocation d'ancienneté, compte épargne temps et gestion du risque chômage). Les engagements pour allocations ont fait l'objet d'une révision par un actuaire commandée par la CCI Bourgogne, ce qui a pu engendrer des variations plus ou moins significatives dans certains services.

1) Service Général (pages 3-4)

Ce service qui regroupe l'Administration Générale, l'Appui et Conseil aux Entreprises et les Activités d'Intérêt Général reçoit l'ensemble de la ressource fiscale et la répartit entre les différentes activités de la C.C.I.

Ce service prend notamment en compte :

- les formalités CFE et les formalités internationales
- l'Information Economique
- le financement des actions du pôle « création transmission reprise » : Transcommerce, Entreprendre en France, NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise), OPCRE (Objectif Projet Création/Reprise d'Entreprise), suivi post-crédation personnalisé de bénéficiaires d'un prêt d'honneur dans le cadre de l'opération « Je crée en Bourgogne » et PMI Contact.
- le financement des actions liées au développement durable et à l'environnement : conseil à l'énergie, prévention des déchets, missions hygiène sécurité
- l'accompagnement individuel et collectif des entreprises au travers des actions menées dans les domaines de du commerce, de l'industrie et du tourisme : accompagnement T.I.C., Espace Numérique Professionnel, Télécentres, Télétravail, développement de clusters, Tables de Pays, Tourisme Halieutique
- le financement des actions du Pôle Emploi : sensibilisation et accompagnement de GPEC, diagnostic RH, Label Diversité – Compétence Emploi, Lutte contre l'Illettrisme
- les contributions à différents organismes et en particulier le financement des différentes structures de développement du département et de BOURGOGNE DEVELOPPEMENT.
- les fonds de concours aux actions commerciales et touristiques.

Les produits d'exploitation reculent de 4,95 %, du fait de la réfaction de ressource fiscale, mais également suite à une baisse du chiffre d'affaires. Par contre les subventions font ressortir une hausse sensible suite aux encaissements provenant de la Cellule de Reclassement Inter Entreprises. Les produits d'exploitation se voient également bonifiés par la fin du dispositif de Congé de Fin d'Activité qui occasionne une reprise sur provision de 360 857 € pour supprimer les engagements inhérents à ce dispositif. De même les conditions de départs du nouveau dispositif ont été renforcées et ont également nécessité une reprise de 126 927 €.

Les autres achats et charges externes enregistrent une baisse de 16,35 % et restent très en deçà du budget établi. Cette diminution s'explique par la mise à disposition du conseiller international non facturée par la CCI BOURGOGNE mais déduite de la ressource fiscale allouée, et par des travaux et des honoraires moins importants. Les frais de personnel sont stables et conformes au budget. Quant aux autres charges dominées par les contributions versées aux organismes, elles augmentent sensiblement suite à un écart de traitement en 2011 sur les fonds de concours qui avait annulé à tort 30 000 € au lieu de constater un produit exceptionnel. Par ailleurs les fonds de concours provisionnés en 2012 en attente d'affectation, sont supérieurs de 20 000 € à l'enveloppe versée en 2011. Les dotations aux provisions pour risques et charges sont plus importantes cette année du fait d'un recours opéré par 14 retraités dans le cadre de la suppression de la prise en charge de leurs frais de mutuelle. Ce risque est provisionné à hauteur de 187 000 €.

Les produits financiers sont en baisse suite au fléchissement des taux d'intérêt sur les C.A.T. à court terme, et du fait de la présence en 2011 d'une vente de SICAV qui ne s'est pas reproduit en 2012.

Les charges financières sont conformes au budget au niveau des intérêts d'emprunt, mais font apparaître une dotation aux provisions relative à la dépréciation des actions de la S.A.S. PAGNY TERMINAL.

Le résultat courant est bénéficiaire de **1 554 443,02 €**.

Les produits exceptionnels sont marqués par la reprise sur provision au titre des engagements mutuelles pour 720 800 €, et par une reprise sur la provision au titre des frais de restructuration pour 160 252 €.

Les charges exceptionnelles comprennent des contributions exceptionnelles de 186 160 € pour prendre en charge des frais de restructuration décidés à APROPORT, et verser une participation sur la G.P.E.C. au Service Formation. Les opérations de gestion correspondent à des participations versées à notre caisse d'assurance chômage au titre des dossiers de chômage et de congé de fin d'activité, et à des régularisations d'exercices antérieurs. Quant aux opérations en capital elles portent sur des cessions de titres de participation ou immobilisés.

Le résultat exceptionnel dégagé est un bénéfice de **662 750,87 €** portant ainsi le bénéfice comptable à **2 217 193,89 €**.

2) CCI Formation 71 (pages 5-6)

La baisse d'activité de ce service se traduit par une baisse de chiffre d'affaires de 9,28 % par rapport à l'année dernière et provient des entreprises pour 79 000 €, de l'absence de prestation emploi (- 63 000 €) ainsi que du glissement sur 2013 de formations conventionnées à hauteur de 95 000 €.

Les autres achats et charges externes, majoritairement constitués d'honoraires d'intervenants en formation suivent à un degré moindre cette baisse, tandis que les frais de personnel augmentent conformément aux prévisions budgétaires, suite au recrutement à durée déterminée d'une chargée de mission dans le cadre de la G.P.E.C., opération qui bénéficie de subventions. La contribution reversée au Service Général au titre des frais de structure est en baisse sensible de 23 000 €.

Le résultat courant est déficitaire de - **303 161,32 €**.

La reprise sur provision opérée au titre de la suppression de l'engagement mutuelle pour 205 600 € conduit à un résultat exceptionnel bénéficiaire de **244 969,63 €**, permettant ainsi de ramener la perte de l'exercice à - **58 191,69 €**.

3) Ecole de Gestion et de Commerce (pages 7-8)

La hausse des effectifs conjuguée à celle des tarifs permet de stabiliser le chiffre d'affaires, malgré une baisse de remboursements du CFA Supérieur de Bourgogne. La progression de la ressource en taxe d'apprentissage maintient les produits d'exploitation au niveau de 2011.

L'augmentation des autres achats et charges externes, ainsi que celle des frais de personnel, s'explique par des dépenses d'intérim et par une réorganisation de l'effectif pour pallier au remplacement de la directrice. Le dépassement des dotations aux provisions pour risques et charges est dû à la révision des engagements départs en retraite et allocations d'ancienneté.

L'E.G.C. dégage un résultat courant déficitaire de - **17 791,32 €** avant opérations exceptionnelles dont la reprise sur provision de 21 200 € qui conduisent à un bénéfice de **4 479,26 €**.

4) Centre de Formation Automobile (pages 9-10)

Le C.F.A. est confronté à une baisse de ses effectifs élèves, ce qui a un double effet négatif en premier lieu sur les subventions de fonctionnement émanant du Conseil Régional, et dans une moindre mesure sur les remboursements de frais. Malgré une hausse de l'affectation de ressource fiscale de l'ordre de 30 000 €, les produits d'exploitation subissent un recul de 4,76 %.

Sur le total les charges d'exploitation demeurent stables, mais avec des variations opposées selon les postes. Si les autres achats et charges externes font état d'une baisse qui repose pour partie sur le transport ou la restauration des élèves, les frais liés au personnel sont en augmentation suite à une rémunération importante d'heures spécifiques aux enseignants, et suite au départ d'un salarié. Par ailleurs les dépenses de formation du personnel ont été plus importantes en 2012 et expliquent l'augmentation du poste impôts et taxes.

Suite à la livraison des travaux d'extension, les dotations aux amortissements augmentent mais restent en deçà du budget compte tenu de la mise en service tardive et d'une estimation trop élevée. Les dotations aux provisions pour risques et charges diminuent du fait de la suppression de l'engagement mutuelles.

Ces opérations conduisent à un résultat courant déficitaire de – **350 715,02 €**.

Le résultat exceptionnel qui intègre 330 900 € de reprises sur provisions s'élève à **376 315,71 €** et permet d'aboutir à un bénéfice de **25 600,69 €**.

5) Service Apprentissage (pages 11-12)

Ce service assure la promotion de l'apprentissage, l'enregistrement des contrats et la collecte de la taxe d'apprentissage.

Le chiffre d'affaires progresse de 3,44 %, alors que les subventions qui concourent à la promotion de l'apprentissage sont en hausse de 14,64 %. L'affectation de la ressource fiscale a été diminuée de 11 000 € par rapport à 2011 conformément au budget.

En termes d'achats et de charges externes, ce poste subit une augmentation qui provient de la sous-traitance et de la maintenance informatique, et des frais inhérents à la collecte de la taxe d'apprentissage. La hausse des frais de personnel s'explique par la présence sur l'année complète du développeur apprentissage alors qu'elle est arrivée en cours d'année en 2011. La diminution des autres charges fait suite à la baisse de la contribution versée à l'A.R.C.N.A.M. pour le financement de l'A.E.C.D.

Le résultat courant est déficitaire de **2 106,66 €**, et après la reprise sur provision de 11 100 €, le Service Apprentissage dégage un bénéfice de **8 993,40 €**.

6) Aproport (pages 13-14)

Pour mémoire le budget rectifié de ce service avait été présenté avec un déficit de 400 000 €.

Le chiffre d'affaires affiche une progression de 11,40 %, mais reste en deçà des objectifs nécessaires à l'équilibre. L'affectation de la ressource fiscale correspond à la prise en charge de l'amortissement des immobilisations de l'ancienne concession telle que demandée par l'autorité concédante.

Les achats et charges externes sont en diminution par rapport à 2011 où il y avait eu une forte consommation d'intérim dans le cadre de l'emportage d'eau minérale, mais ils restent supérieurs au budget avec une consommation de carburants plus élevée et des frais d'assurance plus importants en liaison avec le trafic COMBIWEST qui est entré dans une nouvelle phase en 2012.

Les frais de personnel sont en augmentation sensible suite à l'embauche de 3 conducteurs pour le trafic COMBIWEST, et 3 supplémentaires au 4^{ème} trimestre non prévus au budget. Ils comprennent également 160 252 € de frais de restructuration.

La baisse sensible des dotations aux amortissements s'explique par une opération exceptionnelle réalisée en 2011. A contrario les provisions pour risques et charges ont fait l'objet de dotations importantes en inscrivant notamment 290 296,50 € de travaux à réaliser en 2013.

En incluant les charges financières, le résultat courant est déficitaire de – **867 576,98 €**. Afin de comparer ce chiffre avec le résultat opérationnel 2011, il convient de faire abstraction des frais de restructuration (160 252 €) et de la provision au titre de travaux à engager en 2013 (290 296,50 €) qui revêtent somme toute un caractère exceptionnel. Le résultat ainsi dégagé représente un déficit de – 417 028,48 € contre – 580 864,75 € en 2011.

Les produits exceptionnels comprennent :

- une prise en charge par le Service Général de la restructuration organisationnelle d'APROPORT qui avait fait l'objet d'une provision en 2011 pour 160 252 €
- des indemnités d'assurance dont 127 042,60 € au titre du litige sur le chantier naval
- des reprises sur provisions à raison de 60 688,43 € relatifs à des frais engagés dans le cadre du litige sur le chantier naval et non retenus dans la transaction d'indemnisation qui classe définitivement ce dossier
- des reprises sur provisions au titre des engagements mutuelles pour 479 300 €

Les charges exceptionnelles sont constituées de 191 506,52 € de dépenses au titre du litige du chantier naval, et pour le reste d'avaries survenues lors des manœuvres des agents portuaires.

Le résultat exceptionnel dégagé s'élève à **592 691,33 €**, et permet de ramener le résultat à un déficit de – **274 885,65 €**.

7) **Aérodromes** (pages 15-16) *Il n'y a pas d'opération de fonctionnement sur ce service.*

8) **Aménagements** (pages 17-18)

Ce service regroupe l'ensemble des zones d'activité.

Le chiffre d'affaires est constitué de recettes de fermages, et de ventes de parcelles délaissées sur d'anciennes zones qui ne figurent plus dans les stocks.

Les travaux envisagés sur la Z.I. de Châtenoy Garennes n'ont pas été engagés.

Les mouvements opérés sur les provisions se neutralisent, et s'expliquent par l'affectation d'une provision globale sur différentes zones, lesquelles font l'objet d'une section comptable individualisée dans la structure comptable.

Ce service fait état d'une perte de – **7 600,86 €**.

9) **Service Divers** (pages 19-20)

Ce service regroupe les bâtiments de stockage du Centre Routier de Chalon-sur-Saône, le CFA Jean Lameloise à Mercurey et l'Amphithéâtre du Média Pôle.

Le budget, présenté en équilibre est réalisé avec un **déficit de 8 919,53 €**.

Le chiffre d'affaires est constitué par les produits de locations de l'amphithéâtre.

La contribution de ressource fiscale est versée par la CCI au CFA Jean Lameloise, conformément aux prévisions.

II - COMPTE DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE – ENSEMBLE DE LA C.C.I.

(pages 1-2)

1) Les charges d'exploitation

La lecture de ce poste fait apparaître une hausse de 2,55 % par rapport à 2011, tout en demeurant inférieur aux prévisions budgétaires. Toutefois il convient de souligner que cette augmentation ne porte pas sur les autres achats et charges externes, qu'elle repose en partie sur les frais de personnel supplémentaires supportés par APROPORT dans le cadre du trafic COMBIWEST. Mais la part la plus importante incombe aux dotations aux provisions, avec notamment les provisions pour travaux constatés à APROPORT et non prévus au budget, ainsi que le mouvement de provision sur les stocks de terrains du Service Aménagements qui s'élève à 485 158,04 € compensé par une reprise. Sans cette opération de régularisation interne le total des charges d'exploitation s'élèverait à 20 592 334,08 € limitant ainsi la hausse réelle à 0,19 %.

2) Les charges financières

Le choix de l'autofinancement conduit à une diminution progressive des charges d'intérêts accentuée par l'existence de prêts à taux variables particulièrement favorables actuellement, ce qui explique le gain par rapport aux prévisions budgétaires. Les dotations aux provisions concernent une diminution de la valeur des actions de la S.A.S. PAGNY TERMINAL.

3) Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion sont en augmentation suite à l'affectation des dépenses nées du litige sur le chantier naval, et concernent pour le reste des sinistres subis à APROPORT ainsi que des charges provenant d'exercices antérieurs. Les charges sur opérations en capital font suite à des cessions de titres de participation ou immobilisés.

Le total des charges s'établit à **21 721 406,72 €**.

4) Les produits d'exploitation

Si la Taxe pour Frais de Chambre subit une baisse sensible par rapport à 2011 (- 819 447€), le chiffre d'affaires global présente une légère progression de 1,01 % mais reste assez nettement en deçà des prévisions budgétaires. Quant aux subventions elles sont en augmentation de 4,11 %.

Les reprises sur provisions sont en très forte hausse et s'élèvent à 1 148 552,04 €, mais elles comprennent une opération de régularisation interne de provision sur stocks de terrains entre les différentes zones du Service Aménagements. Cette reprise de 485 158,04 € est compensée par une dotation du même montant. En faisant abstraction de cette opération interne le niveau de reprises sur provisions serait de 663 394 € et le total des produits d'exploitation de 20 621 543,08 €. Ce chiffre fait ressortir une baisse de 548 175,78 € par rapport à 2011 imputable à la seule ressource fiscale.

5) Les produits financiers

Ils sont en baisse sensible du fait d'une part d'une plus-value constatée en 2011 sur vente de SICAV anciennes, et d'autre part suite à une baisse des taux d'intérêt sur les C.A.T. à court terme. Néanmoins les produits financiers dégagés s'élèvent à 259 777,67 €.

6) Les produits exceptionnels

Les opérations de gestion concernent des régularisations d'opérations d'exercices antérieurs, tandis que les opérations en capital portent essentiellement sur la réintégration de quotes-parts de subventions d'investissements au compte de résultat. Enfin les reprises sur provisions se situent à un niveau très élevé, du fait de la reprise sur les engagements mutuelles pour 1 768 900 €.

Le résultat d'ensemble de la CCI fait ressortir :

- ♦ un résultat courant déficitaire de - **10 470,08 €**
- ♦ un résultat exceptionnel bénéficiaire de **1 917 139,59 €**
- ♦ qui conduit à un bénéfice comptable de **1 906 669,51 €**

III - LES OPERATIONS EN CAPITAL (page 23)

Les opérations de fonctionnement permettent de dégager une **capacité d'autofinancement** de 1 587 390,76 €.

Les **emplois** s'élèvent à 2 888 820,98 € (y compris opérations inter-services)

Les **ressources** s'élèvent à 1 408 648,03 € (y compris opérations inter-services)

Conduisant à un **résultat budgétaire bénéficiaire de 107 217,81 €** qui représente une augmentation du fonds de roulement au 31/12/2012.

Le détail des emplois et ressources de l'exercice 2012 est précisé ci-après dans les commentaires sur le bilan.

A noter que tous les travaux et investissements réalisés en 2012 ont été financés sur les fonds propres à savoir :

- la fin des travaux d'aménagement du 2^{ème} étage du nouvel Hôtel Consulaire de Chalon-sur-Saône (120 000 €).
- le rachat des actions de la S.A.S. PAGNY TERMINAL à la société EUROPORTS pour un montant de 207 617 €
- la fin des travaux d'extension du Centre de Formation Automobile pour 761 000 € compensés par 683 000 € de subventions
- l'acquisition d'une pince de manutention de caisses mobiles à APROPORT pour 134 000 €. Cet investissement a fait l'objet d'un prêt du Service Général à APROPORT moyennant intérêts.

IV - COMMENTAIRES SUR LE BILAN

A - ACTIF

1) Actif Immobilisé

a)- Immobilisations incorporelles

Les investissements en logiciel se sont élevés à 18 000 €.

b)- Immobilisations corporelles

Les investissements réalisés sur les bâtiments s'élèvent à 898 000 € et concernent principalement l'extension du C.F.A. et l'aménagement du 2^{ème} étage du nouvel hôtel consulaire de Chalon.

Du matériel pédagogique, du matériel informatique, du mobilier et du matériel de protection ont été acquis pour le Service Général, le CFA, le Centre de Formation Continue, l'EGC, le CFA Automobile pour un montant de 185 000 €.

c)- Immobilisations mises en concession

Ces investissements concernent APROPORT et ont consisté en 159 000 € de matériels et outillages industriels et 9 000 € d'aménagements divers.

Par ailleurs 10 000 € ont été consacrés au début de la construction d'un atelier maintenance au port de Chalon.

d)- Immobilisations financières

- ♦ Rachat des actions de la S.A.S. PAGNY TERMINAL à la société EUROPORTS (207 600 €)
- ♦ Avance en compte courant au GIFOD (37 900 €)
- ♦ Quote part de résultat dans le GIE Restaurinter (1 500 €)
- ♦ Dividendes 2011 à recevoir de HARFLEUR 2000 (14 600 €)
- ♦ Prêt à LOGEHAB dans le cadre du 0,45 % logement (32 300 €) remboursable dans 20 ans.

2) Actif Circulant

a)- Stock de terrains des zones d'activité :

- ♦ Terrain à aménager (ZI Vitry et Varennes) pour 146 000 €.
- ♦ Terrains aménagés (ZI Vitry, Crèches, Senozan et Chatenoy -Garenne) pour 2 381 000 €.

Il s'agit de la valeur nette. Une provision pour dépréciation de 948 000 € est comptabilisée sur les zones de Châtenoy-Garennes, Vitry en Charolais et Varennes les Mâcon.

b)- Créances d'exploitation

Créances clients 2 617 000 € (dont 126 000 € de clients douteux), dépréciés pour 113 000 € soit une valeur nette de 2 504 000 €.

c)- Autres créances

Ce poste est constitué principalement de subventions à recevoir au titre des travaux d'extension du C.F.A. pour 333 000 €, et dans le cadre des actions menées par le Service Général (Environnement), le Service Formation Continue, le CFA, le Service Apprentissage pour un montant de 246 000 €. Pour le reste il s'agit essentiellement d'opérations inhérentes à la TVA.

d)- Disponibilités

Les disponibilités se maintiennent à 9 875 000 €.

e)- Les charges constatées d'avance

Enregistrées pour 123 000 €, elles concernent des abonnements, loyers de matériels et contrats de maintenance relatifs à l'exercice 2013 ainsi que les charges patronales sur les indemnités journalières de sécurité sociale et de prévoyance à recevoir au 31/12/2012.

B- PASSIF

1) Capitaux propres

Le montant des **capitaux propres** s'élève à 39 538 000 €.

2) Autres fonds propres

Les droits du concédant concernent Aproport (576 000 €).

3) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques correspondent aux éléments suivants :

- travaux de remise en état du SLIPWAY (340 000 €),
- litige en cours à Champforgeuil suite à l'accident survenu en juillet 2008 (13 000 €),
- litige suite au recours de 14 retraités contestant la suppression de la prise en charge d'une partie de leurs frais de mutuelle (187 000 €)
- risque de non recouvrement sur une subvention et sur une avance de frais (20 000 €)
- mouvements prévisibles de personnel (183 000 €).

Les provisions pour charges (2 493 000 €) concernent les engagements sociaux (IDR, ancienneté, risque chômage, CET), des travaux à réaliser en 2013 sur les ports et une provision relative au déficit du CFA Jean Lameloise à Mercurey.

4) Dettes

Les dettes financières se rapportent aux emprunts à rembourser (5 965 000 €) et à une dette de 944 000 € au Syndicat Intercommunal de Vitry en Charolais.

Les dettes fournisseurs figurent pour 1 005 000 € et les dettes fiscales et sociales pour 2 422 000 €.

Les dettes sur immobilisations comprennent les dernières factures de travaux du C.F.A. (13 000 €) ainsi que les retenues de garantie sur les travaux du C.F.A. (13 000 €).

Les autres dettes (387 000 €) sont composées de contributions et de fonds concours à verser à différents organismes pour 144 000 €, et de sommes à restituer pour 243 000 €.

Les produits constatés d'avance (246 000 €) enregistrent des produits perçus d'avance par APROPORT (loyer versé par AREVA pour les années 2013 à 2014, facturation d'avance concernant le sel et les tourteaux) et des subventions perçues d'avance.

Alain GAUTHEY, Président de la Commission des Finances, donne lecture du rapport de ladite commission, sur le budget exécuté 2012 de la CCI de Saône-et-Loire.

Enfin, Mathieu PETOT, représentant Thierry RIZZA, Commissaire aux comptes, au nom du Cabinet GRANT THORNTON, donne lecture du rapport général.

Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes, les membres présents, à l'unanimité,

- approuvent les comptes du budget exécuté 2012 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire et décident d'inscrire le résultat au compte « report à nouveau »,

- donnent quitus au Trésorier pour la gestion de l'exercice 2012.

IV - DELIBERATIONS

4.1 – Proposition d'un fonds d'intervention pour les dirigeants d'entreprises en difficultés

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Le Président ECHALIER soulignait, lors de la dernière assemblée générale, l'augmentation du niveau de détresse psychologique des chefs d'entreprises, fragilisés par la crise et confrontés à des difficultés d'ordre économique, administratif et personnel qui s'accroissent en ce début d'année particulièrement difficile.

Face à cette situation nouvelle, la CCI réfléchit aux moyens à mettre en œuvre pour aider ses ressortissants en situation de détresse morale et matérielle, et propose d'expérimenter la création d'un fonds de soutien autour de trois axes :

- Un soutien administratif
- Un soutien humain
- Un soutien financier « d'urgence »

1. SOUTIEN ADMINISTRATIF : pour une aide aux démarches administratives

La CCI propose un partenariat expérimental avec le SASTI (Service d'Action Sociale des Travailleurs Indépendants de Bourgogne), qui accompagne confidentiellement et gratuitement les travailleurs indépendants lorsqu'ils rencontrent des difficultés économiques et de gestion dans leur entreprise.

Cette aide aux démarches administratives serait proposée à l'ensemble des ressortissants de la CCI, par la CCI, par les conseillers d'entreprises de la CCI et/ou par le CIP (Centre d'information sur la Prévention des Difficultés des Entreprises) en cas de besoin détecté ou exprimé.

Ce partenariat ferait l'objet d'une convention à rédiger entre les parties concernées.

Le budget pour l'intervention d'un agent du SASTI est évalué à 140 euros TTC par dossier.

2. SOUTIEN HUMAIN : un accompagnement au deuil d'activité, pour rebondir

Pour accompagner le chef d'entreprise qui vient de vivre l'échec d'une cessation d'activité, la CCI propose un partenariat avec un psychologue clinicien Diplômé d'Etat, en fonction de la détresse morale du chef d'entreprise.

Une recherche de partenariat est en cours pour sélectionner deux intervenants, l'un sur le Nord du département à Chalon, le second sur le Sud à Mâcon.

Le chiffrage du budget correspondant pourrait être de l'ordre de 450 € TTC par entreprise, soit 7 interventions du psychologue.

3. EXPERIMENTATION D'UN SOUTIEN FINANCIER : pour une aide financière matérielle d'urgence

Après avoir vérifié la légalité du dispositif, le principe serait d'allouer une somme d'argent de façon confidentielle, en toute transparence, aux chefs d'entreprise en situation financière d'urgence critique et dans des situations d'extrême détresse. Le montant de cette aide est variable et serait plafonné à 1 700 €. Pour indication, le montant du RSA socle (correspondant au minimum de revenu ancien RMI) pour une personne seule est de 425 € par mois.

Le CIP, les Tribunaux de Commerce et/ou la CCI pourraient, après examen des dossiers, solliciter ce soutien financier, dont le fonds pourrait être géré par le SASTI sur une ligne spécifique dédiée. Les greffiers des Tribunaux de Commerce pourraient être prescripteurs.

A titre indicatif, le coût de traitement de chaque dossier serait de 55 € HT.

Le fonctionnement du fonds et les règles d'intervention restent à préciser.

Conclusion

Afin de permettre aux chefs d'entreprises en situation de détresse morale et financière qui solliciteront la CCI et/ou le CIP pour avoir accès à ces soutiens, le Bureau de la CCI, qui a examiné cette question le 4 juin dernier, propose, à titre expérimental, à l'Assemblée générale, de donner son accord pour :

- **la création d'un fonds d'intervention d'urgence dédié au soutien des chefs d'entreprises en situation de détresse morale et financière**
- **un prélèvement sur la dotation exceptionnelle 2012, perçue en 2013, pour abonder ce fonds à hauteur de :**
 - **47 200 € TTC pour le traitement de 80 dossiers par an**
 - **50 000 € TTC pour permettre des interventions d'urgence et de soutien.**

- **la rédaction d'une convention avec le SASTI encadrant l'ensemble des points évoqués plus avant et définissant les modalités d'intervention.**
- **autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires à la création de ce fonds de soutien, étant entendu que l'Assemblée sera tenue informée de l'évolution du dossier.**

Cette explication suscite des échanges entre plusieurs membres présents :

Roger DONGUY souhaite une précision pour savoir s'il s'agit d'une intervention sur la personne pour une aide d'urgence ou sur l'entreprise type dispositif « AGRIDIF » pour les agriculteurs en difficulté, au risque de voir disparaître la somme dans le passif.

Jean-Jacques REMILLY estime, pour sa part, qu'il ne faut pas faire de l'assistanat systématique. Il ajoute que la qualité de chef d'entreprise préjuge une capacité à prévoir et à anticiper. Le fonds ne devrait donc intervenir qu'à l'issue d'un travail de prévention et de mise en œuvre des mécanismes de correction, largement en amont (au moins 9 mois).

Ces remarques donnent lieu à un débat.

Pierre PETITJEAN souligne que si l'urgence est alimentaire, elle ne peut attendre.

Pascal LEYES précise, en qualité de Président du CHS, qu'il constate que la situation désespérée de certains dirigeants de sociétés a également un impact difficile sur les collaborateurs, parfois désarmés face à des demandeurs en état de profonde détresse.

Le Président ECHALIER souligne qu'il s'agit d'une procédure innovante et que l'intervention concerne la personne, chef d'entreprise et non l'entreprise pour laquelle les mesures d'anticipations et d'accompagnement doivent être, dans la mesure du possible, privilégiées bien en amont. Il rappelle que ce fonds de soutien serait mis en œuvre à titre expérimental. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, approuvent les termes de cette délibération et mandatent le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

4.2 – APH : dotation d'un fonds associatif pour la pérennité de l'association

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Créée en octobre 2000, à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Saône-et-Loire (CCI et CMA), ce dispositif, essentiellement dédié aux commerçants et aux artisans, soutient les entrepreneurs par l'octroi de Prêts d'Honneur allant de 1 000 à 23 000 €. L'objectif est de renforcer les apports en fonds propres pour faciliter l'accès aux prêts bancaires.

De 2000 à 2003, le Président de la CMA a conduit l'association dans sa phase d'expérimentation. Alain CHANDIOUX, Président depuis 2003, a mené l'APH dans sa phase opérationnelle et de développement de l'activité.

L'association est devenue l'un des principaux dispositifs d'intervention financière d'aide à la création d'entreprise du département de Saône-et-Loire, avec un montant total accordé, depuis 2000, de 6 716 270 € et a permis d'accompagner la création et le maintien de plus de 2 400 emplois.

Depuis sa création, elle bénéficiait pour son fonctionnement, des infrastructures et des moyens humains de la CCI 71 avec une certaine souplesse. Compte tenu des diverses contraintes réglementaires de suivi et d'attribution de fonds par d'autres co-financeurs, l'APH a été contrainte de modifier son fonctionnement de manière significative depuis fin 2008. Il en résulte une augmentation du temps passé pour traiter chaque dossier et donc un besoin de personnel plus important.

Aujourd'hui, le budget de fonctionnement annuel s'élève à environ 140 k€ et l'association bénéficie pour le financer de divers soutiens (FEDER, Conseil Régional, Caisse des Dépôts...). Pour autant le délai de versement de ces aides est de plus en plus long et rend difficile la disponibilité du fonds de roulement indispensable au bon fonctionnement de l'association.

Pour pallier ces aléas, le Bureau de la CCI propose à l'assemblée générale :

- **de donner son accord pour le versement d'une somme au fonds associatif avec droit de reprise permettant d'assurer le fonds de roulement indispensable pour compenser les délais de versement des subventions de fonctionnement,**
- **d'en fixer le montant à la somme de 110 000 €,**
- **de prélever cette somme sur la dotation budgétaire exceptionnelle de 2012 versée en 2013,**
- **de mandater le Président pour engager les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.**

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité,

- **donnent leur accord pour le versement de la somme de 110 000 € au fonds associatif de l'APHSL, selon les conditions ci-dessus énoncées,**
- **mandatent le Président pour engager les démarches nécessaires et signer tous documents en ce sens.**

4.3 – GIFOD : demande d'abandon de créance

Rapporteur : Jean-Pierre RIFFIER

Le G.I.F.O.D. (Groupement d'Intérêt Economique pour la Formation Ouverte à Distance) dont le Centre de Formation Automobile est adhérent depuis 2003, a sollicité et perçu de notre compagnie consulaire le versement de 2 avances en 2012 afin de contribuer à l'équilibre de son budget :

- versement d'une avance de trésorerie remboursable de 21 414,00 € le 26 avril 2012
- versement d'un apport en compte courant de 16 510,00 € selon accord en Conseil d'Administration du G.I.F.O.D. le 15 juillet 2012

Il apparaît que malgré ces mesures d'aides appliquées par l'ensemble de ses membres, cette structure n'est plus en mesure de continuer cette activité sous cette forme, ce qui va conduire son commissaire aux comptes à déclencher une procédure d'alerte. Il est d'ores et déjà envisagé de solliciter l'ensemble des membres à procéder à un abandon de leurs apports en compte courant.

Le Bureau de la CCI, réuni le 4 juin dernier a examiné cette question et il est aujourd'hui proposé à l'Assemblée, conformément à l'article 76 du Règlement Intérieur de la CCI71, d'approuver l'abandon de l'apport en compte courant inscrit au G.I.F.O.D. pour un montant de 16 510,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, approuvent l'abandon de l'apport en compte courant inscrit au G.I.F.O.D. pour un montant de 16 510,00 €.

4.4 – Echange et achat de terrains entre la CCI et le Syndicat des Bouchardes de Crèches-Chaintré

Rapporteur : Bernard ECHALIER

La CCI est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée ZD n°278 d'une superficie de 2 691 m² située sur la commune de Chaintré et incluse dans le périmètre de la zone commerciale des Bouchardes.

La construction de la route en prolongement du nouveau rond-point au nord de la zone des Bouchardes nécessite un échange de parcelles entre la CCI de Saône-et-Loire et le Syndicat des Bouchardes de Crèches-sur-Saône – Chaintré .

Suite aux différents relevés du cabinet de géomètre, la CCI de Saône-et-Loire bénéficie dans le cadre de cet échange de parcelles de 198 m² de terrain en sa faveur. :

- Parcelle cadastrée ZD 278 pour une surface de 999 m² au profit du Syndicat des Bouchardes
- Parcelle cadastrée ZD 279 pour une surface de 1 197 m² au profit de la CCI de Saône-et-Loire.

Pour l'achat de ces mètres carrés supplémentaires, la CCI a proposé au président du Syndicat de lui verser une soulte d'un montant de 8 910 € HT, soit 198 m² x 45 € HT le m² conformément à l'estimation du service des domaines.

Par délibération en date du 9 juillet 2012, le conseil syndical du Syndicat des Bouchardes a approuvé la proposition de la CCI à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau de la CCI, réuni le 4 juin 2013, a examiné favorablement cette question.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser le Président à signer l'acte notarié relatif à l'échange des parcelles de terrain entre la CCI et le Syndicat des Bouchardes,**
- **de confier la rédaction de cet acte à Maître Didier CRAYTON, notaire à Mâcon,**
- **d'autoriser la CCI à verser au Syndicat des Bouchardes de Crèches-sur-Saône – Chaintré, une soulte d'un montant de 8 910 € pour l'achat des 198 m² supplémentaires**

V – ACTIVITES CONSULAIRES : Compte-rendu

5.1 – Commission Formation Professionnelle et Emploi du 30 mai 2013

Rapporteur : Antoine DIAZ

Principaux sujets inscrits à l'ordre du jour :

Le projet de partenariat avec l'université de Lyon pour la "licence professionnelle gestion et création des PME" est abandonné. Le nombre d'alternants est en dessous du prévisionnel réalisé par l'Université de Lyon, ce qui ne permet pas un transfert sur Mâcon.

Activité de la période pour DFIA – Point des manifestations tenues et à venir :

▪ **Ecole de Gestion et de Commerce**

Les inscriptions se font via le site «admission post bac ». A ce jour, 50 candidatures, 20 répondent aux critères de sélection et seulement 10 ont demandé l'EGC Chalon en 1^{er} vœux.

La prochaine période d'inscription via le site aura lieu courant juin. Nous constatons que les jeunes postulent à différentes formations, sans vraiment connaître leur vœu définitif. Le choix des familles pour un BTS ou un IUT est sans doute motivé par la raison économique.

▪ **CFA Automobile**

Le recrutement est en cours. Le CFA participe à diverses manifestations pour promouvoir les filières et accueille les familles et les jeunes le mercredi après midi

▪ **CIFA Jean Lameloise**

Le recrutement est en cours. Le CIFA participe également à diverses manifestations pour promouvoir les filières. Mise en place d'un partenariat avec une école de Hong Kong en cours et une fondation en Indonésie. Contact avec la Pologne.

Il est difficile de maîtriser les effectifs pour la rentrée prochaine, mais il n'est pas possible de baisser les critères de sélection pour augmenter l'effectif.

▪ **« La semaine de l'Apprentissage »** organisée du 10 au 14 juin 2013 :

- *Visites d'entreprises* par des binômes composés d'un technicien apprentissage et d'un apprenti.

- *Mercredis de l'Apprentissage* : « Spécial métiers de l'Hôtellerie Restauration à la CCI à Chalon-sur-Saône » et « Spécial métiers de l'Automobile au CFA à Mâcon ».

▪ La « **Nuit de l'Orientation** » a eu lieu le 15 mars dernier à l'Espace Emploi Formation à Mâcon avec environ 1000 visiteurs ; un succès pour cette première manifestation. Elle sera reconduite a priori en février 2014.

Activité de la période – Point d'étape de la démarche commerciale de la DFCE

La situation économique des entreprises impacte la formation. Ce qui n'était pas le cas les années précédentes. En effet, auparavant, les entreprises en difficulté ou en sous activité, privilégiaient la formation de leurs salariés, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. De plus, 13 % de la collecte des fonds sont désormais affectés à la formation des demandeurs d'emploi. On constate une nette baisse du pôle bureautique et du pôle langue.

Une des raisons est la perte de grands comptes comme OXXO, Freudenberg mais également le report de formation sur le 2^{ème} semestre comme DIM par exemple.

La commission des finances de la CCI 71 nous demande donc d'être vigilants, avec un retour à l'équilibre sur 3 ans.

Pour permettre ce retour à l'équilibre, 3 axes ont été définis

- 1 – Mise en place d'une démarche commerciale (en cours d'achèvement)
- 2 – Travail sur l'organisation globale
- 3 – Innovation : mise en place de nouvelle action

La CCI met en place, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, une action de formation dédiée à la « Stratégie d'entreprise ». Bien que les activités soient différentes, les entreprises ont des problématiques souvent identiques.

Ce parcours de formation innovant, favorisera les échanges entre les différents secteurs d'activité et apportera aux participants des outils pour les accompagner dans leur développement.

Etat d'avancement des schémas sectoriels :

Un des travaux dans le cadre des schémas sectoriels, porte sur la création d'une charte « apprentissage » en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Elle sera ensuite présentée au Conseil Régional de Bourgogne pour revoir le financement des 5 CFA au niveau régional.

Roger DONGUY indique qu'il constate que les formations aux métiers de bouche du CIFA profitent aux producteurs dans le cadre de la vente directe et s'interroge sur une implication financière de la Chambre d'Agriculture.

5.2 – Commission Commerce et Services aux Particuliers du 24 juin 2013

Rapporteur : Pierre PETITJEAN

Pierre PETITJEAN commente les principaux points inscrits à l'ordre du jour :

Portail CCI : Rappel du litige engagé avec notre prestataire, TELLMEDIA, qui n'est pas en mesure de livrer à la CCI le site internet www.mes.commercesetmoi-71.fr (6 mois de dépassement de délai). Une procédure judiciaire est envisagée afin de débloquer la situation.

Fonds de concours 2013 :

22 unions commerciales ont présenté un programme d'actions pour un montant de dépenses prévisionnelles de 628 220 €. Le montant des subventions prévisionnelles s'élève à 56 275 €.

la subvention attribuée à chaque association sera moins importante que l'année précédente, en raison d'un plus grand nombre d'actions engagées.

Autres sujets abordés :

Point d'avancement du dossier accessibilité : une réunion de sensibilisation pour les unions commerciales a eu lieu avant la réception de la remise des fonds de concours 2012. La communication et la création des espaces de formation sont en cours et le budget alloué à cette opération a été validé par le Bureau de la CCI.

Groupement de commande Achat-Ville

Décision de ne pas renouveler l'adhésion pour 2014/2015, en raison de la création prochaine du site portail de la CCI

VI – BAROMETRE BOURGUIGNON DES AFFAIRES :

Situation et perspectives pour l'Industrie, le Commerce et les Services dans le département

Michel CARADOT commente les résultats du baromètre qui propose un regard sur les 6 derniers mois et les perspectives de juin 2013 à novembre 2013 (document « InfoEco des CCI de Bourgogne », distribué en début de séance à tous les participants).

Dans l'ensemble, en Bourgogne, les résultats font apparaître une dégradation de la situation économique et surtout un fléchissement du chiffre d'affaires, des marges et des investissements.

Pour la Saône-et-Loire : l'activité n'a guère progressé et la conjoncture reste délicate, mais les résultats sont conformes aux anticipations des chefs d'entreprises ; le solde d'activité dans notre département est parmi les moins déficitaires de la région. On note même un léger mieux en matière d'emploi et d'investissements, équivalents à ceux de fin 2012.

Par secteur d'activité :

L'industrie est le secteur d'activité qui a été le moins dégradé, mais on n'attend pas de grandes améliorations.

Le commerce a connu des difficultés avec un impact fort sur l'emploi et les perspectives ne sont pas favorables avec une activité toujours à la baisse

Le secteur des Services a moins souffert que dans le reste de la Bourgogne et l'emploi a réussi à être préservé. Les perspectives pour 2013 laissent entrevoir de moindres dégradations de l'activité, mais davantage de craintes pour l'emploi.

Le BTP a connu une brusque dégradation de l'activité et les résultats sont éloignés des attentes. Les prochains mois ne connaîtront pas d'amélioration notable.

Pour les 6 mois à venir, en Saône-et-Loire, les chefs d'entreprises ne sont pas très optimistes et estiment que 2013 sera une année critique sur la majorité des indicateurs. On peut espérer toutefois une légère hausse d'activité et une certaine stabilité des finances et des marges.

La question FLASH de ce mois-ci porte sur les simplifications administratives pour les entreprises.

Le Président ECHALIER précise que ce baromètre reflète le quotidien et les sentiments des chefs d'entreprises qu'il rencontre et que le commerce souffre, en plus, d'une météo exécrable.

Invité à prendre la parole, Pierre-Marie REVEL, Directeur départemental de la Banque de France, confirme les résultats de l'enquête. Il indique que la situation est plus favorable sur les marchés

internationaux. Il confirme la tendance négative pour le bâtiment et les travaux publics, plus contrastée pour l'industrie, et ajoute que dans l'ensemble, les trésoreries sont extrêmement tendues.

VII - INFORMATIONS

7.1 – Démission de Marc BENNER de son mandat de membre élu

Le Président informe l'Assemblée de la démission récente de Marc BENNER de ses fonctions de membre élu. Il a en effet fait valoir ses droits à la retraite et a, par conséquent, perdu la qualité au titre de laquelle il avait été élu.

La CCI compte désormais 42 membres titulaires (contre 50 en début de mandature).

7.2 – Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues

7.2.1 – Subventions accordées (conformément à la délibération sur les modalités d'attribution des subventions accordées par la CCI) depuis la dernière assemblée générale.

Rapporteur : Pascal LEYES

Subventions	Président	Bureau	Montant TTC
		<i>Date</i>	
Ville de Mâcon : rendez-vous de l'Emploi, de la Formation et de la Création ».		16 avril 2013	3 000
Zoom Entreprise (salon de la création et de la jeune entreprise à Louhans)	6 juin 2013		700
TOTAL			3 700

7.2.2 – Les appels d'offres et marchés publics

Point sur les marchés ou MAPA passés, prévus ou en cours

Conformément à l'article 79 du règlement intérieur de la C.C.I. 71

Rapporteur: Pascal LEYES

1- Marchés en cours :

- Atelier de maintenance Port Sud de Chalon : lot 11 chauffage, déclaré infructueux lors de la commission consultative des marchés du 28 novembre 2012
- Assurances CCI + APROPORT

- Nouvelle consultation pour marché des abonnements CCI, suite à dénonciation du précédent marché.

2 - Marchés prévus (non publiés)

- Etude de marché relative à une desserte ferroviaire pour le port fluvial
- Entretien des Voies Ferrées
- Pneus spécifiques ports
- Intérim
- Véhicules
- Equipement mobilier chaises
- Etude marché sur équipement sécurité » et organismes de contrôle tous services CCI

3 - Commission Consultative des Marchés du 19 juin 2013

Marchés examinés :

- Maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la salle Guérin à Mâcon
- attributaire : en attente des résultats de la négociation demandée par les membres de la Commission, aux 4 équipes de Maîtrise d'œuvre ayant répondu au marché.
- Travaux d'isolation feu et acoustique du plafond de l'atelier carrosserie du CFA automobile de Mâcon
- attributaire : Société GAULT pour un montant de 46 644 € T.T.C.

7.2.3 – Désignations complémentaires dans les Commissions, associations, syndicats et sociétés

Rapporteur : Pascal LEYES

- CPR : désignation des membres du collège employeurs :

La CCI 71 a proposé les candidatures de :

- Pascal GIRARDOT, en qualité de Titulaire
- Bernard ECHALIER, en qualité de suppléant.

La Commission Paritaire Régionale (CPR), **d'installation** se tiendra le jeudi 27 juin prochain à la CCI Bourgogne

VIII – CONCLUSION

Monsieur le Président cède la parole à Alain **DOULE**, Vice-Président du Conseil Général de Saône-et-Loire, représentant Rémi **CHAINTRON**, Président du Conseil Général de Saône-et-Loire.

Pour illustrer une des devises de la CCI « faire avancer toutes les envies d’entreprendre », Alain DOULE retient notamment, parmi les actions de notre Compagnie, la rationalisation des Ports, avec l’élargissement à l’exploitation de la plateforme de PAGNY et notre action vis-à-vis du développement de la marque Saône-et-Loire.

Il fait ensuite l’annonce de deux priorités pour le département, à savoir le démarrage effectif de la mise à deux fois deux voies de la RCEA et le développement du très haut débit pour irriguer l’ensemble de la Saône-et-Loire.

Le Président ECHALIER remercie Alain DOULE et propose à Fabien SUDRY, Préfet de Saône-et-Loire, de conclure ces travaux.

Bien qu’il ait été contraint de s’absenter pendant la séance pour régler un problème urgent pour la viticulture, Monsieur le Préfet indique qu’il s’efforcera d’être présent aux rendez-vous importants de notre institution.

Au fil du rapport d’activité, il relève que l’implication de notre CCI va dans le bon sens, qu’il s’agisse du développement des infrastructures portuaires, de la formation ou plus généralement de tous les services aux entreprises.

Il a apprécié l’action innovante et courageuse de solidarité initiée à titre expérimental pour le soutien des chefs d’entreprises en difficulté.

Notre pays traverse une période difficile et il faut, souligne-t-il, être lucide. En France, l’action publique est orientée pour retrouver de la croissance et créer un climat favorable.

Il informe l’assemblée que le gouvernement travaille à l’annonce du plan de relance des travaux relatifs à l’aménagement de la RCEA et précise que la priorité sera la mise à deux fois deux voies de cet axe routier. Ce plan de relance, fortement attendu, représente une lueur d’espoir et les aménagements prévus participeront au développement de l’attractivité de l’ouest du Département.

L’ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures 30.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER

